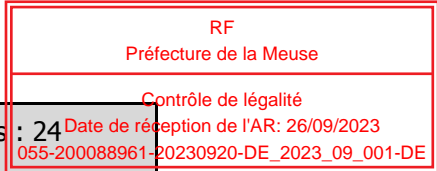


## Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 20 septembre 2023

Délibération n°DE\_2023\_09\_001

Nombre de délégués : 24  
Quorum : 13  
Votants : 14 dont 2 suppléants



*L'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre, à 17 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 13 septembre 2023, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.*

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Philippe HENRY, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN

Madame Dominique AARNINK GEMINEL est désignée secrétaire de séance.

### **7.5 - Subvention d'ingénierie pour le poste d'animateur numérique du Pays de Verdun**

Le PETR poursuit la mise en œuvre de la stratégie de territoire, notamment sur son volet numérique. Un poste à temps plein est ouvert en ce sens au tableau des effectifs depuis la création de la collectivité en 2019.

Cette mission avait été temporairement substituée par l'action menée avec les conseillers numérique. L'évolution stratégique autour des transitions nécessite un recentrage de la mission vers une animation plus transversale par le biais d'une relance du poste d'animateur numérique.

Les dispositifs régionaux permettent un accompagnement financier de la collectivité pour les salaires des agents selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Animateur numérique – 1 ETP	8 250.00 €	Région Grand Est (40%)	3 300.00 €
Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2023		Pays de Verdun (60%)	4 950.00 €
TOTAL	8 250.00 €	TOTAL	8 250.00 €

La recherche d'autres financements potentiels est étudiée.

Pour accéder à ce dispositif, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider le plan de financement ci-dessus,
- engager la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**VALIDE** le plan de financement ci-dessus,

**ENGAGE** la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,

**AUTORISE** le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

